



Conditions Générales de Vente (CGV)

Institut CGS

INSTITUT DE FORMATION EN COMPTABILITÉ ET GESTION SOUTENABLE (INSTITUT CGS)

SCIC SA à capital variable – RCS Paris n° 922 708 359

Siège social : 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

SIRET : 922 708 359 00018 – Code APE : 8559A

N° TVA intracommunautaire : FR 05 922708359

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11756675775 auprès de la DRIETS
Île-de-France.

Certification Qualiopi obtenue le 16 mai 2023 et renouvelée en mai 2026.

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle continue proposées par l'Institut CGS, qu'elles soient réalisées en présentiel, à distance, ou en format mixte.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sauf dispositions particulières prévues par convention spécifique dûment signée entre les parties.

Article 2 – Nature des prestations

L'Institut CGS conçoit, organise et dispense des actions de formation, d'accompagnement et de sensibilisation relatives aux comptabilités socio-environnementales et à la méthodologie C.A.R.E.

Ces formations sont destinées aux professionnels, entreprises, associations, collectivités et particuliers.

Article 3 – Inscription et convention de formation

L'inscription à une formation est validée après :

- réception du devis signé ou de la convention/contrat signé
- acceptation des présentes CGV,



Une convention de formation professionnelle (pour les personnes morales) ou un contrat de formation (pour les particuliers à titre individuel) est établi conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Article 4 – Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont exprimés en euros.

Les frais de formation sont indiqués sur la convention de formation, le contrat ou le devis transmis.

Sauf modalités particulières convenues par écrit entre les parties, le règlement du coût de la formation s'effectue selon les modalités suivantes :

- 30 % du montant total de la formation à l'inscription, afin de confirmer celle-ci ;
- le solde selon les modalités prévues dans la convention ou le contrat de formation et, le cas échéant, conformément aux dispositions légales applicables.

Pour les personnes physiques entreprenant une formation à titre individuel et à leurs frais, aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai légal de rétractation. À l'expiration de ce délai, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix convenu. Le solde fait l'objet d'un échelonnement conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas de prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, des modalités de facturation et de règlement spécifiques peuvent être appliquées.

Toute modalité de paiement différente peut être convenue par écrit entre les parties.

Article 5 – Prise en charge par un organisme financeur

Si la formation est financée par un OPCO, un employeur ou tout autre financeur, il appartient au bénéficiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation,
- de transmettre à l'Institut CGS une attestation de financement.

À défaut de confirmation de la prise en charge, les frais de formation restent dus par le bénéficiaire.



Article 6 – Report, annulation, remplacement

6.1. Annulation ou report par le participant

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier).

- Annulation plus de 30 jours avant le début : aucun frais.
- Annulation entre 15 et 30 jours : facturation de 30 % du coût total.
- Annulation moins de 15 jours : facturation de 100 % du coût total.

Le participant peut demander le report de son inscription à une session ultérieure, ou le remplacement par un autre stagiaire de même profil, après accord de l'Institut.

6.2. Annulation ou report par l'Institut CGS

L'Institut se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure, d'un nombre insuffisant de participants, ou d'indisponibilité d'un formateur.

Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées sans autre indemnité.

Article 7 – Conditions de participation

Le participant s'engage à :

- respecter les horaires, consignes et règles figurant dans le règlement intérieur de l'Institut,
- participer activement aux séances prévues,
- ne pas enregistrer ni reproduire les contenus sans autorisation écrite.

Les formations peuvent être réalisées dans les locaux de l'Institut, dans des salles partenaires, ou à distance via un outil numérique sécurisé.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux participants sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou réutilisation, totale ou partielle, sans autorisation expresse de l'Institut CGS, est strictement interdite.



Article 9 – Confidentialité et données personnelles

L'Institut s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées. Les données collectées sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression en adressant une demande à :

 contact@institutcgs.fr

Article 10 – Responsabilité et assurance

L'Institut est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF. Il ne peut être tenu responsable d'aucun dommage indirect (perte d'exploitation, données, etc.) survenu pendant la formation.

Article 11 – Différends et médiation

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, le Stagiaire a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur de la consommation, conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation.

L'Institut CGS a désigné, comme médiateur de la consommation référent :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la Consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris

 www.cmap.fr

 consommation@cmap.fr

Le Stagiaire peut saisir le médiateur :

- soit via le site internet du CMAP, rubrique « Médiation de la consommation » ;
- soit par voie postale, en précisant l'objet du litige et les pièces justificatives.

À défaut d'accord via la médiation, **le tribunal compétent de Paris** sera seul compétent pour connaître du litige.



Article 12 – Mise à jour des CGV

Les présentes CGV peuvent être mises à jour à tout moment.

La version applicable est celle transmise au client avec la convention ou disponible sur le site internet de l'Institut CGS.



Formulaire de rétractation

INSTITUT DE FORMATION EN COMPTABILITÉ ET GESTION SOUTENABLES (Institut CGS)

SCIC SA à capital variable – SIRET : 922 708 359 00018

Siège social : 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

✉ contact@institutcgs.fr

🌐 www.institutcgs.fr

À compléter uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'une inscription à une formation

Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de **14 jours à compter de la signature du contrat de formation** (ou de la convention de formation) pour exercer votre droit de rétractation, sans motif ni pénalité.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Déclare me rétracter de ma commande / inscription à la formation suivante :

Intitulé de la formation :

Date prévue de la formation :

Date de signature du contrat ou de la convention :

Signature du stagiaire

Date :

Ce formulaire doit être envoyé avant l'expiration du délai de rétractation :

- par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :
Institut CGS – 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris
- ou par courriel signé à : **contact@institutcgs.fr**